



Nations Unies

**Rapport du Comité
des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quatrième session
Supplément n° 20

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quatrième session
Supplément n° 20

Rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique



Nations Unies • New York, 2009

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ISSN 0255-1152

[1^{er} juillet 2009]

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-24	1
A. Réunion des organes subsidiaires	2-3	1
B. Adoption de l'ordre du jour	4	1
C. Membres	5	2
D. Participation	6-12	2
E. Déclarations	13-23	4
F. Adoption du rapport du Comité	24	5
II. Recommandations et décisions	25-327	7
A. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques	25-46	7
B. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	47-68	9
C. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-sixième session	69-165	12
1. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales	73-99	13
2. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre	100-104	17
3. Débris spatiaux	105-116	17
4. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes	117-125	18
5. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite	126-133	19
6. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace	134-145	20
7. Objets géocroiseurs	146-150	22
8. Année héliophysique internationale 2007	151-155	22
9. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement	156-159	23
10. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique	160-165	24
D. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-huitième session	166-229	26

1.	État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace	171-177	26
2.	Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial	178-180	27
3.	Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications	181-190	27
4.	Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace	191-195	29
5.	Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	196-198	29
6.	Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial	199-210	30
7.	Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux.	211-216	31
8.	Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	217-222	31
9.	Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session du Sous-Comité juridique.	223-229	32
E.	Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle	230-238	34
F.	Espace et société.	239-258	34
G.	L'espace et l'eau	259-266	37
H.	Espace et changements climatiques	267-278	38
I.	L'utilisation des techniques spatiales dans le système des Nations Unies	279-290	39
J.	Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable.	291-303	41
K.	Questions diverses	304-326	43
1.	Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2010-2011	308-309	44
2.	Rôle et activités futurs du Comité.	310	44
3.	Statut d'observateur	311-322	44
4.	Célébration du cinquantième anniversaire de la première session du Comité et du cinquantième anniversaire des premiers vols habités dans l'espace	323-325	46
5.	Organisation des travaux	326	46
L.	Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires.	327	46

Chapitre I

Introduction

1. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquante-deuxième session à Vienne du 3 au 12 juin 2009. Son Bureau était composé comme suit:

<i>Président:</i>	Ciro Arévalo Yepes (Colombie)
<i>Premier Vice-Président:</i>	Suvit Vibulsresth (Thaïlande)
<i>Deuxième Vice-Président/Rapporteur:</i>	Filipe Duarte Santos (Portugal)

Les transcriptions *in extenso*, non revues par les services d'édition, des séances du Comité sont publiées sous les cotes COPUOS/T.597 à 612.

A. Réunions des organes subsidiaires

2. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait tenu sa quarante-sixième session à Vienne du 9 au 20 février 2009, sous la présidence d'Aboubekr Seddik Kedjar (Algérie). Le Comité était saisi de son rapport (A/AC.105/933).

3. Le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait tenu sa quarante-huitième session à Vienne du 23 mars au 3 avril 2009, sous la présidence de Vladimír Kopal (République tchèque). Le Comité était saisi de son rapport (A/AC.105/935). Les transcriptions *in extenso*, non revues par les services d'édition, des séances du Sous-Comité sont publiées sous les cotes COPUOS/Legal/T.783 à 802.

B. Adoption de l'ordre du jour

4. À sa séance d'ouverture, le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après:
 1. Ouverture de la session.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Déclaration du Président.
 4. Débat général.
 5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
 6. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
 7. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-sixième session.

8. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-huitième session.
9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle.
10. Espace et société.
11. L'espace et l'eau.
12. Espace et changements climatiques.
13. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
14. Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable.
15. Questions diverses.
16. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

C. Membres

5. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 1472 A (XIV), 1721 E (XVI), 3182 (XXVIII), 32/196 B, 35/16, 49/33, 56/51, 57/116, 59/116 et 62/217 et à sa décision 45/315, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique était composé des 69 États suivants: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kazakhstan, Kenya, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

D. Participation

6. Ont participé à la session les représentants des 60 États membres du Comité ci-après: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Équateur, Égypte, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse,

Thaïlande, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

7. À ses 597^e, 598^e et 602^e séances, le Comité a décidé d'inviter, à leur demande, les représentants de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, d'El Salvador, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Norvège, des Maldives, du Panama, de la République dominicaine, de la Tunisie et du Yémen, ainsi que du Saint-Siège, à participer à sa cinquante-deuxième session et à y faire, le cas échéant, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision de sa part concernant le statut de ces pays.

8. À sa 597^e séance, le Comité a décidé d'inviter, à sa demande, l'observateur de la Palestine à participer à sa cinquante-deuxième session et à y faire, le cas échéant, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision de sa part concernant le statut de la Palestine.

9. Des observateurs de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont assisté à la session.

10. Ont assisté à la session des observateurs des organisations intergouvernementales suivantes dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Agence spatiale européenne (ESA), Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord (CRTEAN), Organisation européenne de télécommunications par satellite (EUTELSAT-OIG) et Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral. Ont également assisté à la session des observateurs des organisations non gouvernementales suivantes: Académie internationale d'astronautique (AIA), Association des explorateurs de l'espace (ASE), Association européenne pour l'Année internationale de l'espace (EURISY), Conseil consultatif de la génération spatiale, Fédération internationale d'astronautique (FIA), Institut européen de politique spatiale (ESPI), Institut international de droit spatial, Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau, Secure World Foundation (SWF) et Société Planétaire.

11. À ses 597^e et 598^e séances, le Comité a décidé d'inviter, à leur demande, les observateurs de la Commission européenne, de l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO) et de l'Association internationale pour l'avancée de la sécurité spatiale à participer à sa cinquante-deuxième session et à y faire, le cas échéant, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision de sa part concernant leur statut.

12. La liste des représentants des États membres du Comité, des États non membres du Comité, des organismes des Nations Unies et des autres organisations qui ont participé à la session a été publiée sous la cote A/AC.105/2009/INF/1 et Corr.1.

E. Déclarations

13. Des déclarations ont été faites pendant le débat général par les représentants des États membres suivants du Comité: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Équateur, États-Unis, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Malaisie, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, Roumanie, Suède, Thaïlande, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne de) et Viet Nam. Le représentant de l'État plurinational de Bolivie a fait une déclaration au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Le représentant de la République tchèque a fait une déclaration au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne. L'observateur des Maldives a fait une déclaration. Des déclarations ont été faites également par les observateurs de l'ESA, de l'ESPI, de la FIA, du Conseil consultatif de la génération spatiale et de la SWF.

14. À sa 597^e séance, le 3 juin, le Président a fait une déclaration dans laquelle il a présenté le programme de travail du Comité pour la session en cours. Il a mis l'accent sur le rôle crucial que le Comité avait joué dans l'élaboration des normes internationales qui régissent les activités spatiales et dans la promotion de la coopération internationale aux niveaux mondial, régional et interrégional. Il a souligné qu'il était important de continuer à renforcer le rôle stratégique du Comité. Des objectifs précis devaient être fixés pour permettre à long terme à l'humanité entière de bénéficier des avantages qu'offrent les sciences et les techniques spatiales. Afin de relever les défis actuels et futurs auxquels la communauté internationale devait faire face, le système des Nations Unies, en coordination étroite avec ses États Membres, devait rechercher des solutions globales aux problèmes mondiaux actuels et à venir. Le Président a présenté un document intitulé "Vers une politique spatiale des Nations Unies" (A/AC.105/2009/CRP.12).

15. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'initiative du Président de rechercher une approche globale pour améliorer la coordination entre les États Membres et le système des Nations Unies dans l'application des sciences et techniques spatiales pour aider tous les pays à surmonter les difficultés qu'ils rencontraient en matière de développement et noté que cette initiative pourrait servir de base pour des discussions futures.

16. Quelques délégations ont exprimé l'avis que la viabilité à long terme des activités spatiales était une question préoccupante non seulement pour les pays conduisant des activités spatiales, les organisations spatiales régionales et les opérateurs commerciaux de systèmes satellitaires, mais aussi pour la communauté internationale tout entière.

17. L'avis a été exprimé que les utilisations pacifiques de l'espace nécessitaient une plate-forme plus forte au sein du système des Nations Unies et qu'il faudrait créer un groupe composé des membres des bureaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires (le "Groupe des 15"), comme mécanisme donnant au Secrétaire général des avis sur les questions liées à l'espace et au développement.

18. Le Comité a noté que les informations d'origine spatiale pourraient jouer un rôle important pour aider les petits États insulaires en développement à relever les défis particuliers auxquels ils doivent faire face en matière de développement durable.

19. À la 601^e séance, la Directrice du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat a fait une déclaration dans laquelle elle a passé en revue les travaux que le Bureau avait menés au cours de l'année écoulée. Elle a également présenté les priorités opérationnelles du Bureau.

20. Le Comité a accueilli avec satisfaction les déclarations faites par les astronautes Yang Liwei et Jing Haipeng sur le succès des vols spatiaux habités de la Chine, Shenzhou-5 et Shenzhou-7.

21. Le Comité a accueilli avec satisfaction la déclaration par vidéo faite par Jean Jacques Dordain, Directeur général de l'ESA.

22. Le Comité a entendu des exposés sur les thèmes suivants:

- a) La politique spatiale du Japon – Plan-cadre, par le représentant du Japon;
- b) Le Congrès de 2009 de la Fédération internationale d'astronautique, par le représentant de la République de Corée;
- c) Les activités internationales de l'American Institute of Aeronautics and Astronautics, par le représentant des États-Unis;
- d) Le rapport d'activités de l'Institut de politique spatiale, par le représentant des États-Unis.

23. Le Comité s'est félicité des préparatifs menés par le Gouvernement de la République de Corée en vue du soixantième Congrès de la Fédération internationale d'astronautique, ayant pour thème "L'espace au service du développement durable" qui doit se tenir à Daejeon (République de Corée), du 12 au 16 octobre 2009.

F. Adoption du rapport du Comité

24. Après avoir examiné les différents points de son ordre du jour, le Comité, à sa 612^e séance, le 12 juin, a adopté son rapport à l'Assemblée générale qui contient les recommandations et décisions ci-après.

Chapitre II

Recommandations et décisions

A. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques

25. Conformément au paragraphe 41 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Comité a poursuivi, à titre prioritaire, l'examen des moyens de veiller à ce que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

26. Les représentants de l'Équateur, des États-Unis, de la République de Corée, et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations sur ce point. Au cours du débat général, des représentants d'autres États membres ont également fait des déclarations sur ce point.

27. Le Comité a entendu des exposés sur les thèmes suivants:

a) La troisième Conférence des dirigeants africains, par le représentant de l'Algérie;

b) La troisième Conférence régionale africaine de l'AIA à Abuja, par le représentant du Nigéria.

28. Le Comité a noté avec satisfaction que l'Assemblée générale était convenue que, lors de l'examen de cette question, il pourrait continuer d'envisager des moyens de promouvoir la coopération régionale et interrégionale en s'appuyant sur les exemples fournis par les conférences de l'espace pour les Amériques et les conférences des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable, ainsi que le rôle que les techniques spatiales pourraient jouer dans la mise en œuvre des recommandations issues du Sommet mondial pour le développement durable¹.

29. Le Comité est convenu que par son action dans les domaines scientifique, technique et juridique, il avait un rôle essentiel à jouer afin d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

30. Le Comité a noté avec satisfaction le travail qui avait été accompli par le secrétariat temporaire de la cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques établi par le Gouvernement équatorien pour appliquer le plan d'action de cette Conférence (A/AC.105/2009/CRP.14). À cet égard, il s'est déclaré satisfait des préparatifs en cours en vue de la sixième Conférence, et que le Gouvernement équatorien ait organisé une réunion avec le secrétariat temporaire, le Groupe international d'experts des conférences de l'espace pour les Amériques et le Bureau des affaires spatiales aux îles Galápagos (Équateur), les 28 et 29 août 2008, à la suite d'un séminaire régional sur le droit spatial, tenu à Quito les 26 et 27 août 2008.

¹ Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.II.A.1 et rectificatif).

31. Le Comité a pris note avec satisfaction des préparatifs de la troisième Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et des techniques spatiales au développement durable, qui se tiendra à Alger du 30 novembre au 2 décembre 2009.
32. Le Comité a également noté avec satisfaction que l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, qui a son siège à Beijing, avait officiellement commencé à fonctionner en décembre 2008.
33. Le Comité a pris note avec satisfaction que la quinzième session du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales s'était tenue à Hanoï et dans la baie de Ha Long (Viet Nam) en décembre 2008 en coopération avec le projet "Sentinel-Asia".
34. Le Comité a noté le rôle important que ces conférences et d'autres initiatives jouaient en soutenant les partenariats régionaux et internationaux entre les États, par exemple les préparatifs du Salon international de l'aéronautique et de l'espace qui se tiendra en mars 2010 à Santiago; et de la troisième Conférence régionale africaine de l'AIA devant avoir lieu à Abuja du 24 au 26 novembre 2009.
35. Le Comité a souligné que la coopération et la coordination régionales et internationales dans le domaine des activités spatiales étaient essentielles pour assurer l'utilisation pacifique de l'espace, aider les États à développer leurs capacités spatiales et contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (A/56/326, annexe).
36. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que le Comité jouait un rôle notable en faisant avancer la coopération dans le domaine spatial et constituait une tribune unique pour l'échange d'informations entre les États, et qu'il existait des possibilités concrètes d'intensifier la coopération internationale, conformément à la mission assignée au Comité.
37. Quelques délégations ont estimé que pour promouvoir l'utilisation pacifique de l'espace, il importait de préserver le principe énoncé à l'article premier du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes² et que l'espace extra-atmosphérique devrait être utilisé de manière rationnelle.
38. Quelques délégations ont été d'avis que les dispositions du droit international de l'espace devaient être améliorées de manière à répondre efficacement aux problèmes que posaient aujourd'hui un certain nombre d'activités spatiales, comme l'absence d'une définition et d'une délimitation de l'espace, l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et la menace posée par les débris spatiaux. Elles ont estimé que l'amélioration du droit international de l'espace devrait permettre aussi de faire en sorte que l'espace extra-atmosphérique soit utilisé exclusivement à des fins pacifiques.
39. Quelques délégations se sont déclarées favorables au projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux qui avait été présenté par les délégations de la Chine et de la Fédération de Russie à la Conférence du désarmement en 2008.

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 610, n° 8843.

40. Quelques délégations ont estimé que, pour préserver le caractère pacifique des activités spatiales, il était essentiel que le Comité resserre la coopération et la coordination avec d'autres organismes et mécanismes du système des Nations Unies, notamment l'Assemblée générale, en particulier ses première et quatrième Commissions, l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et la Conférence du désarmement.

41. Il a été estimé que, bien qu'un dialogue et des communications sur les questions spatiales aient déjà été établis entre un certain nombre d'organismes des Nations Unies, il importait d'instaurer des liens plus formels.

42. Le point de vue a été exprimé que le Comité avait été créé exclusivement pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace et que les questions relatives au désarmement étaient mieux traitées par d'autres instances, telles que la Première Commission de l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement.

43. Le point de vue a été exprimé que l'espace pourrait continuer d'être utilisé à des fins pacifiques grâce à la mise en œuvre d'actions comme la promotion d'une plus grande transparence dans les activités spatiales, l'échange d'informations entre les membres de la communauté internationale et le respect des dispositions prévues par le droit international de l'espace pour la réalisation des activités spatiales.

44. Le point de vue a été exprimé que les activités spatiales pourraient contribuer au concept général de sécurité en maintenant l'aspect pacifique du développement des techniques spatiales et en promouvant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

45. Le Comité a noté que l'Union européenne envisageait l'adoption d'un code de conduite pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique. Le projet de texte, approuvé par le Conseil de l'Union européenne en décembre 2008, comportait notamment des mesures de transparence et de confiance et traduisait une approche globale de la sécurité et de la sûreté dans l'espace guidée par les principes suivants: libre accès à l'espace pour tous à des fins pacifiques, préservation de la sécurité et de l'intégrité des objets spatiaux en orbite et prise en compte des intérêts légitimes des États en matière de défense. Le Comité a aussi noté que les consultations avec les pays conduisant des activités spatiales étaient en cours en vue de dégager un consensus sur un texte qui soit acceptable par le plus grand nombre possible d'États. Il a noté en outre qu'à l'issue de ces consultations, une conférence ad hoc serait organisée pour que les États adhèrent au code.

46. Le Comité a recommandé qu'il soit autorisé à poursuivre à titre prioritaire, à sa cinquante-troisième session, en 2010, l'examen de ce point sur les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

B. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

47. Dans sa résolution 59/2, l'Assemblée générale était convenue que le Comité devait poursuivre l'examen de l'application des recommandations d'UNISPACE III jusqu'à ce qu'il estime que des résultats concrets ont été obtenus.

48. Les représentants du Chili, de la Chine, de la Colombie, des États-Unis, de la France, de l'Inde, de l'Iran (République islamique d'), du Japon, du Nigéria et du Pakistan ont fait des déclarations au titre de ce point. Des représentants d'autres États membres ont également fait des déclarations sur ce point pendant le débat général et pendant l'examen du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-sixième session.

49. Le Comité a entendu des exposés sur les thèmes suivants:

a) "Développement durable dans et par l'espace: questions de gouvernance, de financement et de formation", par le représentant des États-Unis;

b) "Génération spatiale en un coup d'œil – Évaluation sur 10 ans" et "Conclusions de la conférence célébrant le dixième anniversaire du Conseil consultatif de la génération spatiale: UNISPACE III – Quel bilan?", par l'observateur du Conseil consultatif de la génération spatiale.

50. Le Comité a noté avec satisfaction le débat sur le dixième anniversaire de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) organisé par le Secrétariat le 3 juin 2009. Le débat était animé par le Président du Comité et comprenait les exposés suivants: "Sur la voie d'UNISPACE III", par U. R. Rao (Inde), Président du comité préparatoire d'UNISPACE III et Président d'UNISPACE III; "Aspects organisationnels particuliers d'UNISPACE III", par S. Camacho, ancien chef de la Section des services et des recherches pour le Comité du Bureau des affaires spatiales, qui avait assuré le secrétariat exécutif d'UNISPACE III; et "UNISPACE III: 10 ans après" par M^{me} Othman, Directrice du Bureau des affaires spatiales.

51. Le Comité a rappelé qu'UNISPACE III, dernière grande conférence des Nations Unies du XX^e siècle, avait été un succès sur le plan organisationnel et technique, en dépit du peu de temps imparti pour la tenir dans les limites des ressources existantes.

52. Le Comité a noté la contribution importante que les conférences régionales préparatoires avaient apportée à UNISPACE III et est convenu que le programme de travail de la Conférence et le mode d'application ultérieure de ses recommandations tenaient tout particulièrement compte des besoins de tous les pays.

53. Le Comité a noté qu'en mettant en place des équipes conduites par les États Membres, on avait obtenu un mécanisme unique et une stratégie novatrice pour l'application des recommandations d'UNISPACE III.

54. Le Comité a rappelé que le rapport du Secrétariat sur les questions d'organisation liées à la tenue d'UNISPACE III (A/C.4/54/9) donnait aux autres organismes des Nations Unies un exemple concret de la manière d'organiser une conférence sur des questions mondiales en maintenant les coûts dans la limite des ressources existantes.

55. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité scientifique et technique, présentées au Sous-Comité à sa quarante-sixième session par son Groupe de travail plénier, qui avait été convoqué de nouveau sous la présidence de K. Radhakrishnan (Inde) pour examiner, entre autres questions, l'application des recommandations d'UNISPACE III (A/AC.105/933, par. 42 et annexe I).

56. Le Comité a noté avec satisfaction que des recommandations supplémentaires figurant dans le Plan d'action sur l'application des recommandations d'UNISPACE III (A/59/174, section VI.B) avaient été appliquées et que de nouveaux progrès avaient été réalisés dans l'application des recommandations restantes.

57. Le Comité a noté avec satisfaction que les États Membres continuaient de contribuer à l'application des recommandations d'UNISPACE III dans le cadre d'activités nationales et régionales ainsi qu'en appuyant les programmes établis pour donner suite à ces recommandations et en y participant.

58. Le Comité a également noté avec satisfaction que les États Membres appliquaient les recommandations d'UNISPACE III, notamment en apportant leur participation et leur soutien actifs aux activités prévues par le Plan d'exécution décennal du Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS).

59. Le point de vue a été exprimé que, si de nombreux travaux avaient été réalisés, l'application des recommandations d'UNISPACE III ne devrait pas être considérée comme étant achevée tant que la grande majorité des populations, en particulier des pays en développement, ne tiraient pas profit des techniques spatiales et de leurs applications.

60. Le point de vue a été exprimé qu'il serait opportun que le Comité procède à une évaluation approfondie et à l'examen quinquennal de l'application des recommandations d'UNISPACE III.

61. Le point de vue a été exprimé que le Comité envisage la possibilité d'organiser une quatrième conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

62. Conformément à la décision qu'il a prise à sa cinquante et unième session, le Comité a revu et achevé sa contribution aux travaux de la Commission du développement durable au titre du module thématique pour la période 2010-2011, en s'appuyant sur le projet de texte figurant dans la note du Secrétariat (A/AC.105/2009/CRP.7). Il a demandé au Secrétariat de mettre cette note à la disposition de la Commission dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

63. Le Comité est convenu, d'une part, qu'il conviendrait de continuer à inviter à ses sessions le Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat pour qu'il indique comment le Comité pourrait contribuer au mieux aux travaux de la Commission du développement durable et, d'autre part, que la Directrice du Bureau des affaires spatiales devrait assister aux sessions de la Commission afin de mieux faire connaître les sciences et les techniques spatiales et d'en montrer les avantages, en particulier dans les domaines dont s'occupe la Commission.

64. Le point de vue a été exprimé que le Président de la Commission du développement durable devrait être invité à participer aux sessions du Comité et que le Président du Comité devrait assister aux sessions de la Commission.

65. Le Comité est convenu que l'application et le suivi des recommandations d'UNISPACE III relatives à l'utilisation de systèmes spatiaux dans des domaines comme l'agriculture et l'utilisation des terres, la gestion des ressources en eau, la

gestion des catastrophes et la gestion des ressources en général, aideraient grandement les États Membres à répondre à leurs besoins en matière de développement durable et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

66. Le Comité est convenu que, comme l'a proposé le représentant du Chili, "Technologies de l'espace et pandémies" serait le thème du débat qu'organisera le Bureau des affaires spatiales lors de l'examen par la Quatrième Commission du point de l'ordre du jour "Coopération touchant les utilisations pacifiques de l'espace", à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale.

67. Le Comité a noté avec satisfaction la publication du rapport sur les manifestations de la Semaine mondiale de l'espace 2008 (ST/SPACE/44), établi par l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace en coopération avec le Bureau des affaires spatiales.

68. Le Comité a accueilli avec satisfaction les rapports des États Membres sur les activités menées dans le cadre de la Semaine mondiale de l'espace 2008.

C. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-sixième session

69. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-sixième session (A/AC.105/933), qui rendait compte des résultats de ses délibérations au sujet des points de l'ordre du jour examinés par le Sous-Comité en vertu de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale.

70. Le Comité a remercié le Président du Sous-Comité scientifique et technique, M. Aboubekr Seddik Kedjar (Algérie), pour la compétence avec laquelle il avait dirigé les débats du Sous-Comité à sa quarante-sixième session et y avait contribué.

71. Les représentants des pays suivants: Allemagne, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Équateur, États-Unis, Fédération de Russie, France, Grèce, Inde, Italie, Japon, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Suisse, République tchèque, Turquie et Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour. Pendant le débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États Membres. L'observateur de l'Azerbaïdjan a également fait une déclaration.

72. Le Comité a entendu des exposés sur les thèmes suivants:

a) Rapport sur le fonctionnement du Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique par le Directeur du Centre;

b) Rapport sur le fonctionnement du Centre régional africain des sciences et technologies de l'espace en langue française (CRASTE-LF) par le Directeur du Centre;

c) Rapport sur le fonctionnement du Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales en langue anglaise par le Directeur du Centre;

- d) Rapport sur le fonctionnement du Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes par le Secrétaire général du Centre;
- e) Favoriser la prévention des catastrophes par la coopération multinationale dans la région asiatique; Activités du Centre asiatique de prévention des catastrophes par le représentant du Japon;
- f) Chandrayaan-1: mission et résultats scientifiques par le représentant de l'Inde;
- g) Constellations de petits satellites aux fins de la surveillance de l'environnement et de la prévision des catastrophes par le représentant de la Chine;
- h) Mission "Coronas-Photon": objectifs scientifiques et premières données d'observation par le représentant de la Fédération de Russie;
- i) Applications de la télédétection par satellite à la surveillance des cultures et de l'environnement par le représentant du Pakistan;
- j) Charte internationale "Espace et catastrophes majeures" par le représentant de l'Argentine;
- k) Collision des satellites Iridium et Cosmos par le représentant des États-Unis;
- l) Conséquences de la collision des satellites Iridium 33 et Cosmos-2251 par le représentant des États-Unis;
- m) Mise à jour sur les activités du programme COSPAS-SARSAT par le représentant des États-Unis;
- n) Utilisation de l'espace à des fins scientifiques en Turquie par le représentant de la Turquie;
- o) Des quarks à l'univers: le Big Bang en laboratoire par le représentant de l'Allemagne;
- p) Rapport de l'atelier sur l'utilisation efficace des spectres et des ressources orbitales par l'observateur de l'UIT;
- q) Programme ESA de veille spatiale pour les objets géocroiseurs par l'observateur de l'ESA;
- r) La menace des astéroïdes: appel à une réponse globale par l'observateur de l'ASE.

1. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

a) Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

73. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre du point relatif au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/933, par. 19 à 40 et annexe I, par. 3 et 4).

74. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail plénier, qui avait été convoqué sous la présidence de M. K. Radhakrishnan (Inde) pour examiner ce point (A/AC.105/933, par. 22 et 32).

75. Le Comité a pris note des activités du Programme réalisées en 2008, décrites dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/933, par. 28 à 31) et dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/925, annexe I).

76. Le Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales de la façon dont ces activités avaient été exécutées avec des ressources limitées. Il a également remercié les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui avaient parrainé des activités.

77. Le Comité a noté avec satisfaction que des progrès continuaient d'être réalisés dans l'exécution des activités prévues pour 2009, énumérées dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/933, par. 32).

78. Le Comité a noté avec satisfaction que le Programme aidait les pays en développement et les pays à économie en transition à participer aux activités spatiales réalisées pour appliquer les recommandations d'UNISPACE III et à en tirer parti.

79. Le Comité s'est déclaré préoccupé par les ressources financières limitées qui étaient disponibles pour mettre en œuvre le Programme et a lancé un appel aux États et aux organisations pour qu'ils continuent de verser des contributions volontaires.

80. Le Comité a noté que la mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales était l'une des premières priorités du Bureau des affaires spatiales.

i) *Conférences, stages de formation et ateliers du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales*

81. Le Comité a approuvé l'organisation des ateliers, stages de formation, colloques et réunions d'experts prévus pour le restant de l'année 2009 et remercié l'Autriche, l'Azerbaïdjan, les États-Unis, l'Iran (République islamique d'), le Maroc, le Mexique, le Pérou et la République de Corée, ainsi que l'ESA et la FIA, d'avoir accepté de coparrainer, accueillir et appuyer ces activités (A/AC.105/925, annexe II).

82. Le Comité a approuvé le programme d'ateliers, de stages de formation, de colloques et de réunions d'experts sur la gestion des ressources en eau, les avantages socioéconomiques tirés des activités spatiales, la technologie des petits satellites au service du développement durable, le climat spatial, les systèmes mondiaux de navigation par satellite, la recherche et le sauvetage et le droit spatial, prévus en 2010 en faveur des pays en développement.

83. Le Comité a noté avec satisfaction que les pays hôtes des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU apportaient aux centres un soutien financier et en nature appréciable.

ii) *Bourses de longue durée pour une formation approfondie*

84. Le Comité a remercié l'École polytechnique de Turin, l'Institut d'études supérieures Mario Boella, l'Institut électrotechnique italien Galileo Ferraris, la Commission nationale des activités spatiales (CONAE) d'Argentine et l'Institut Mario Gulich d'études spatiales avancées pour les bourses qu'ils offraient pour des études postuniversitaires sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS) et sur l'écoépidémiologie. Le Comité a également salué la coopération entre la CONAE et plusieurs universités chiliennes, dont l'Université de La Serena.

85. Le Comité a noté qu'il importait de développer les possibilités de formation approfondie dans tous les domaines des sciences, des techniques et des applications spatiales, ainsi que du droit spatial, en offrant des bourses de longue durée et il a demandé instamment aux États Membres d'en proposer dans leurs institutions compétentes.

iii) *Services consultatifs techniques*

86. Le Comité a pris note avec satisfaction des services consultatifs techniques fournis dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales à l'appui d'activités et de projets favorisant la coopération régionale dans le domaine des applications spatiales, comme indiqué dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/925, par. 35 à 42).

b) **Service international d'information spatiale**

87. Le Comité a noté avec satisfaction que la publication intitulée *Highlights in Space 2008* avait été éditée sur CD-ROM.

88. Le Comité a noté avec satisfaction que le Secrétariat avait continué d'améliorer le Service international d'information spatiale et le site Web du Bureau des affaires spatiales (www.unoosa.org).

c) **Coopération régionale et interrégionale**

89. Le Comité a noté avec satisfaction que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales continuait de mettre l'accent sur la coopération avec les États Membres aux niveaux régional et mondial, qui visait à appuyer les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies. Les principales activités des centres régionaux qui avaient reçu un appui au titre du Programme en 2008 et celles prévues en 2009 et 2010 étaient récapitulées dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/925, annexe III).

90. Le Comité s'est félicité des rapports qui avaient été établis par les directeurs et le Secrétaire général des centres régionaux pour la présente session et qui portaient sur les activités et programmes de formation en cours et prévus dans chaque centre. Les rapports des directeurs et du Secrétaire général étaient publiés sous la cote A/AC.105/2009/CRP.13.

91. Le Comité a décidé que les centres régionaux devraient continuer à lui rendre compte chaque année de leurs activités.

92. Le Comité a noté avec satisfaction que la publication intitulée “Renforcement des capacités dans le domaine des sciences et des techniques spatiales et les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l’ONU” (ST/SPACE/41) donnait des informations détaillées sur le développement et les réalisations des centres régionaux depuis leur inauguration.

d) Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage

93. Le Comité a rappelé qu’à sa quarante-quatrième session, il était convenu qu’il examinerait chaque année, dans le cadre de l’examen du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, un rapport sur les activités du Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS-SARSAT) et que les États membres devraient faire rapport sur leurs activités concernant ce système.

94. Le Comité a noté avec satisfaction que le COSPAS-SARSAT comptait actuellement 38 États membres et deux organisations participantes, qui mettaient à disposition cinq satellites en orbite polaire et cinq satellites géostationnaires assurant une couverture mondiale pour les balises de détresse. Il a aussi noté que depuis 1982, le COSPAS-SARSAT avait aidé à sauver quelque 25 000 personnes. En 2007, il avait permis de sauver 2 386 personnes dans le cadre de 562 opérations de recherche et de sauvetage à travers le monde.

95. Le Comité a pris note du retrait progressif des balises émettant à 121,5 MHz qui étaient remplacées par des balises émettant à 406 MHz; l’opération avait pris fin le 1^{er} février 2009.

96. Le Comité a noté avec satisfaction que des mesures de sensibilisation étaient prises pour accroître l’utilisation de la base de données internationale pour l’enregistrement des balises pour le COSPAS-SARSAT. Ce moyen avait permis aux propriétaires de balises vivant dans des pays qui n’enregistraient pas de balises de le faire, et aux pays qui disposaient d’un service d’enregistrement de balises non encore disponible en ligne, de gérer leurs balises dans la base de données internationale.

97. Le Comité a également noté que l’on continuait d’étudier la possibilité d’utiliser des satellites en orbite terrestre moyenne pour améliorer les opérations de recherche et de sauvetage internationales assistées par satellite.

98. Le Comité a salué les efforts continus visant à apporter des améliorations au système en élaborant et en mettant à l’essai la nouvelle génération de COSPAS-SARSAT, le système de recherche et de sauvetage en orbite moyenne (MEOSAR).

99. Le Comité a également noté avec satisfaction que les États-Unis, conjointement avec le Bureau des affaires spatiales, avaient organisé et accueilli un stage de formation régional sur les recherches et le sauvetage assistés par satellite, qui s’était tenu du 19 au 23 janvier 2009 à Miami Beach, en Floride. Au total, 22 pays avaient participé à cette formation visant à faire mieux connaître le système COSPAS-SARSAT et à créer une interface structurée permettant aux pays utilisateurs de mieux appréhender et coordonner les opérations du système.

2. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

100. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point de l'ordre du jour et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/933, par. 54 à 63).

101. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les programmes de télédétection exécutés à l'échelon national ou en coopération, en donnant des exemples de programmes nationaux et de coopération bilatérale, régionale et internationale.

102. Le Comité a souligné l'important rôle que jouaient les données satellitaires d'observation de la Terre à l'appui des activités menées dans plusieurs domaines du développement durable. À cet égard, il a fait valoir la nécessité d'assurer à un coût raisonnable ou gracieusement et en temps utile l'accès sans discrimination aux données de télédétection et aux informations qui en découlaient, ainsi que de renforcer les capacités d'utilisation des techniques de télédétection, en particulier pour répondre aux besoins des pays en développement.

103. Le Comité a pris note avec satisfaction de l'exposé sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'exécution décennal du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) que l'observateur du secrétariat du Groupe de travail sur l'observation de la Terre avait fait à la quarante-sixième session de son Sous-Comité scientifique et technique.

104. Le Comité a encouragé les États membres à continuer de coopérer pour ce qui était d'exploiter les satellites de télédétection, en particulier par la mise en commun de données d'expérience et de techniques dans le cadre de projets bilatéraux, régionaux et internationaux.

3. Débris spatiaux

105. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus sur le point de l'ordre du jour relatif aux débris spatiaux, comme il ressortait du rapport de ce dernier (A/AC.105/933, par. 64 à 82).

106. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations du Sous-Comité sur ce point (A/AC.105/933, par. 70, 74 et 75).

107. Le Comité a noté avec satisfaction que certains États appliquaient des mesures de réduction des débris qui allaient dans le même sens que les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et/ou du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux, ou avaient élaboré leurs propres normes en la matière en s'inspirant de ces Lignes directrices. Il a également observé que d'autres États utilisaient ces Lignes directrices et le Code européen de conduite pour la réduction des débris spatiaux comme points de référence pour le cadre réglementaire régissant les activités spatiales nationales.

108. Le Comité a noté que certains États Membres poursuivaient leurs travaux de recherche sur le problème des débris spatiaux, tant au niveau national qu'au niveau international.

109. Quelques délégations ont exprimé l'avis que la densité croissante des débris spatiaux, en particulier en orbite terrestre basse, menaçait l'accès à l'espace et ses utilisations à court et à long terme.

110. Quelques délégations ont exprimé l'avis que la collision qui s'était produite le 10 février 2009 en orbite terrestre basse entre le satellite commercial en service Iridium 33 et le satellite inactif Cosmos-2251 témoignait du risque de plus en plus grand que représentaient les débris spatiaux pour les activités spatiales.

111. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les États qui étaient particulièrement responsables de la création de débris spatiaux et ceux qui avaient les moyens d'intervenir pour réduire ces débris devraient informer le Comité des mesures adoptées à cette fin, conformément à la résolution 62/217 de l'Assemblée générale.

112. Le Comité a pris note de la proposition faite par les délégations de l'Allemagne et de l'Italie prônant la création, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une plate-forme internationale de données et d'informations sur les objets se trouvant dans l'espace extra-atmosphérique afin de favoriser le recours sûr et durable aux utilisations pacifiques de l'espace. Tous les États Membres auraient librement accès à cette plate-forme dont les données seraient fournies uniquement sur base volontaire (A/AC.105/2009/CRP.19).

113. À cet égard, quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il était important de savoir quels étaient les objets se trouvant actuellement dans l'espace afin, notamment, d'éviter les collisions entre engins spatiaux en service et entre débris spatiaux et vaisseaux en service, et protéger les populations des risques associés à la rentrée des débris spatiaux dans l'atmosphère. Des mesures concrètes étaient nécessaires pour rendre les informations et les données existantes sur les objets dans l'espace disponibles en vue de promouvoir un accès libre de l'espace et en encourager l'utilisation sûre et durable.

114. L'avis a été exprimé qu'il faudrait évaluer de façon approfondie les ressources qui s'avèreraient nécessaires pour la création d'une telle plate-forme.

115. L'avis a été exprimé que les données publiques actuellement disponibles, qui constitueraient la source première d'informations pour la plate-forme proposée, ne suffiraient pas pour analyser les possibles collisions entre engins et débris spatiaux. Cette même délégation a également souligné la nécessité de prendre en compte l'impact financier et la responsabilité que l'Organisation des Nations Unies assumerait si elle parrainait une telle base de données.

116. Le Comité est convenu d'inviter les États Membres du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux à inciter ce dernier à conseiller le Sous-Comité scientifique et technique à propos de la proposition présentée par les délégations de l'Allemagne et de l'Italie, en tenant compte des avis exprimés à la présente session du Comité.

4. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes

117. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur le point de l'ordre du jour consacré au recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/933, par. 83 à 95 et annexe I, par. 11 à 14).

118. Le Comité a approuvé les décisions et les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail plénier, qui avait été convoqué pour examiner notamment ce point (A/AC.105/933, par. 84 et annexe I, par. 13).

119. Le Comité a pris note avec satisfaction des progrès réalisés, dont il était rendu compte dans le rapport sur les activités menées en 2008 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (A/AC.105/929).

120. Le Comité a approuvé le plan de travail du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/AC.105/937).

121. Le Comité s'est félicité des contributions en espèces et en nature faites par les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Chine, de la Croatie, de l'Espagne, de l'Indonésie, de la République de Corée et de la République tchèque pour appuyer les activités de UN-SPIDER en 2008 et 2009. Il a par ailleurs noté que le Programme UN-SPIDER nécessiterait des contributions volontaires supplémentaires pour pouvoir mener les activités prévues en 2010, ainsi que la mise à disposition d'experts de haut niveau à titre gratuit, et d'experts associés.

122. Le Comité a noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales avait signé des accords de coopération en vue de la création de bureaux régionaux d'appui de UN-SPIDER avec l'Iran (République islamique d'), le Nigéria et la Roumanie, et le Centre asiatique de prévention des catastrophes, et qu'un accord de coopération serait signé avec le Gouvernement algérien à la troisième Conférence des dirigeants africains, qui doit se tenir en 2009. Ces bureaux régionaux d'appui feraient office de centres d'expertise en matière de recours aux techniques spatiales pour la gestion des catastrophes, conformément au paragraphe 11 de la résolution 61/110 de l'Assemblée générale.

123. Le Comité a noté avec satisfaction que les Gouvernements pakistanais, philippin, sud-africain et ukrainien avaient chacun de son côté proposé d'accueillir un bureau régional d'appui de UN-SPIDER.

124. Le Comité a noté avec satisfaction la disponibilité accrue de données spatiales pour appuyer les activités de gestion des catastrophes et les interventions d'urgence, y compris la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique, dont les ressources étaient mises à la disposition d'un nombre croissant d'États, ainsi que l'initiative "Sentinel Asia" qui, dès le début de sa deuxième phase, accroîtrait les possibilités proposées par son intermédiaire.

125. Le Comité a noté que le Gouvernement turc proposait, à titre gratuit, de mettre à disposition un expert de haut niveau pour appuyer les activités du Programme UN-SPIDER, expert qui serait en poste dans le bureau de Bonn (Allemagne).

5. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite

126. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur le point de l'ordre du jour consacré aux évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/933, par. 96 à 118).

127. Le Comité est convenu que, comme l'Assemblée générale l'avait demandé au paragraphe 16 de sa résolution 62/217, le Président du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS) devrait être invité, au titre de ce point de l'ordre du jour, à rendre compte des travaux du Comité international sur les GNSS à la quarante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique.

128. Le Comité a noté avec satisfaction que le Comité international sur les GNSS continuait à réaliser des progrès importants dans les mesures visant à assurer la compatibilité et l'interopérabilité des systèmes mondiaux et régionaux de positionnement, de navigation et de synchronisation et à promouvoir l'utilisation des GNSS et leur intégration dans l'infrastructure nationale, en particulier des pays en développement.

129. Le Comité a pris note avec satisfaction des activités menées en 2008 dans le cadre du plan de travail du Comité international sur les GNSS, qui mettaient l'accent sur les applications des GNSS dans divers domaines pour appuyer le développement durable, activités dont il était rendu compte dans le document A/AC.105/922.

130. Le Comité a noté avec satisfaction que la troisième réunion du Comité international sur les GNSS et son Forum des fournisseurs s'étaient tenus à Pasadena, en Californie (États-Unis), du 8 au 12 décembre 2008 (A/AC.105/928). Il a noté que le Forum des fournisseurs avait adopté son mandat et son plan de travail.

131. Le Comité a noté que la quatrième réunion du Comité international sur les GNSS se tiendrait à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie), du 14 au 18 septembre 2009, et que sa cinquième réunion, en 2010, serait accueillie par l'Italie, agissant en coopération avec la Commission européenne.

132. Le Comité a noté avec satisfaction que les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales, affiliés à l'Organisation des Nations Unies, feraient office de centres d'information du Comité international sur les GNSS.

133. Le Comité est convenu que le Bureau des affaires spatiales devrait continuer d'assurer le secrétariat exécutif du Comité international et de son Forum des fournisseurs, notamment en menant les activités prévues pour 2010 dans le cadre du plan de travail et en actualisant le portail d'information du Comité international (www.icgsecretariat.org).

6. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace

134. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur le point de l'ordre du jour consacré à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/933, par. 119 à 135).

135. Le Comité a approuvé les décisions et les recommandations du Sous-Comité et du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, qui avait été de nouveau convoqué sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni) (A/AC.105/933, par. 130 et 135 et annexe II).

136. Le Comité s'est félicité de l'adoption par le Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-sixième session, du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, et de son approbation ultérieure par la

Commission des normes de sûreté de l'AIEA à sa vingt-cinquième session, tenue à Vienne du 22 au 24 avril 2009.

137. Le Comité a noté avec satisfaction que le projet de Cadre de sûreté avait été élaboré et soumis pour approbation un an plus tôt que prévu.

138. Le Comité a approuvé le Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, tel qu'il figurait dans le document A/AC.105/934.

139. Le Comité a remercié le Groupe d'experts commun du Sous-Comité scientifique et technique et de l'AIEA, chargé d'élaborer un cadre international technique d'objectifs et de recommandations pour la sûreté des applications prévues et actuellement prévisibles des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, le Groupe de travail du Sous-Comité sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et l'AIEA de leur coopération constructive et efficace à l'appui de l'élaboration du Cadre de sûreté. À cet égard, il a demandé au secrétariat d'envoyer, en son nom, une lettre de remerciement à l'AIEA, soulignant que le Cadre de sûreté constituait un exemple de coopération entre organismes des Nations Unies qui avait porté ses fruits.

140. Le Comité a noté avec satisfaction que le texte du Cadre de sûreté serait également publié en tant que rapport de l'AIEA et qu'une version électronique dans les six langues officielles de l'ONU en serait diffusée par le secrétariat de l'Agence sur CD-ROM.

141. Le Comité a noté que le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace du Sous-Comité avait tenu, du 2 au 4 juin 2009, une réunion informelle à Vienne pour examiner les prochaines mesures qui pourraient être prises en relation avec le Cadre de sûreté.

142. Quelques délégations ont exprimé l'avis que seuls les États, indépendamment de leur niveau de développement social, économique, scientifique ou technique, étaient tenus d'engager un processus de réglementation de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, et que cette question intéressait l'humanité tout entière. Ces délégations étaient d'avis que les gouvernements assumaient la responsabilité internationale des activités nationales impliquant l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace menées par des organisations gouvernementales ou non gouvernementales et que ces activités devaient servir, et non desservir, les intérêts de l'humanité.

143. Quelques délégations ont exprimé l'opinion que le Cadre de sûreté marquait une avancée importante dans le développement d'applications de sources d'énergie nucléaire sûres et que sa mise en œuvre par les États Membres et les organisations intergouvernementales internationales donnerait au grand public l'assurance que les sources d'énergie nucléaire seraient lancées dans l'espace et y seraient exploitées de façon sûre.

144. L'avis a été exprimé que le Cadre de sûreté n'avait pas pour objet d'interpréter, de compléter ou de remplacer les Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, que l'Assemblée générale avait adoptés dans sa résolution 47/68.

145. L'avis a été exprimé que l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace devrait être aussi limitée que possible et qu'il faudrait informer les autres

États de manière complète et transparente sur les mesures prises pour garantir la sûreté. Cette délégation était d'avis que rien ne justifiait l'utilisation de sources d'énergie nucléaire en orbite terrestre, compte tenu du fait que l'on y disposait d'autres sources d'énergie bien plus sûres et dont la performance avait été démontrée.

7. Objets géocroiseurs

146. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur le point de l'ordre du jour consacré aux objets géocroiseurs, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/933, par. 136 à 148 et annexe III).

147. Le Comité a approuvé les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail sur les objets géocroiseurs, qui avait été convoqué sous la présidence de Richard Crowther (Royaume-Uni) (A/AC.105/933, par. 146 et 148 et annexe III, par. 8 et 9).

148. Le Comité a noté que l'Équipe sur les objets géocroiseurs s'était réunie, en marge de sa cinquante-deuxième session, afin d'examiner et d'élaborer des projets de recommandations pour une réponse internationale aux risques d'impact d'objets géocroiseurs, qui seraient examinés par le Groupe de travail du Sous-Comité à sa quarante-septième session, en 2010.

149. Le Comité a noté que, dans le cadre de ses travaux intersessions, l'Équipe sur les objets géocroiseurs envisageait de tenir une série d'ateliers consacrés aux aspects politiques, juridiques et opérationnels de la réponse internationale aux risques d'impact d'objets géocroiseurs. Ces ateliers seraient organisés conjointement avec des universités et des institutions spatiales et leurs conclusions seraient transmises à l'Équipe.

150. L'avis a été exprimé que la réponse internationale aux risques d'impact d'objets géocroiseurs nécessitait une approche et un processus décisionnel multidimensionnels et multidisciplinaires, englobant notamment des aspects techniques, juridiques, humanitaires et institutionnels. Cette délégation a estimé que la communauté internationale devrait examiner les incidences techniques, juridiques et institutionnelles de cette réponse.

8. Année héliophysique internationale 2007

151. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur le point de l'ordre du jour consacré à l'Année héliophysique internationale 2007, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/933, par. 157 à 168).

152. Le Comité a pris note avec satisfaction des réalisations de l'Année héliophysique internationale 2007, telles qu'elles étaient décrites dans la publication intitulée "IHY 2007 Final Report" (rapport final sur l'Année héliophysique internationale 2007, en anglais uniquement) (ST/SPACE/43 et Corr.1).

153. Le Comité a remercié le secrétariat de l'Année héliophysique internationale et le Bureau des affaires spatiales pour les nombreuses activités menées entre 2005 et 2009, dont il a estimé qu'elles avaient permis d'attirer l'attention sur les sciences spatiales fondamentales et le rôle qu'elles jouaient dans le développement durable de l'environnement terrestre et spatial.

154. Le Comité a noté que le dernier atelier sur les sciences spatiales fondamentales et l'Année héliophysique internationale 2007, qui devait être coparrainé par l'Agence spatiale européenne, l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale et la National Aeronautics and Space Administration (NASA) des États-Unis, serait accueilli par la République de Corée, à Daejeon, du 21 au 25 septembre 2009.

155. Le Comité a noté qu'il importait de continuer à tirer parti des réalisations de l'Année héliophysique internationale 2007, notamment en faisant mieux comprendre la fonction du Soleil et ses effets sur la magnétosphère, l'environnement et le climat terrestres, et a noté avec satisfaction que le Sous-Comité scientifique et technique était convenu, à sa quarante-sixième session, d'examiner, à partir de sa session suivante, un nouveau point concernant l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale dans le cadre d'un plan de travail triennal qui mettrait en particulier l'accent sur les effets de la météorologie spatiale sur la Terre et son impact sur les communications et les transports, notamment.

9. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement

156. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur le point de l'ordre du jour consacré à l'orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, dont il était rendu compte dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/933, par. 149 à 156).

157. Quelques délégations ont réitéré le point de vue que l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée, qui était menacée de saturation. De l'avis de ces délégations, il fallait, avec la participation et la collaboration de l'UIT, l'exploiter de façon rationnelle et la mettre à la disposition de tous les États quels que fussent leurs moyens techniques du moment, afin qu'ils puissent y accéder dans des conditions équitables en tenant compte, en particulier, des besoins des pays en développement et de la situation géographique de certains pays. Elles ont par conséquent estimé que le point relatif à l'orbite des satellites géostationnaires devrait rester inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité, afin que l'on puisse poursuivre l'analyse de ses caractéristiques scientifiques et techniques.

158. Quelques délégations se sont déclarées préoccupées de constater que l'exploitation commerciale de l'orbite géostationnaire, notamment la surexploitation des ressources spectrales, sous la protection d'un certain nombre de gouvernements, menaçaient sérieusement l'accès équitable de tous les États à ces ressources.

159. L'avis a été exprimé que les lacunes du cadre réglementaire relatif à l'orbite géostationnaire limitaient les possibilités qu'avaient les pays en développement d'avoir un accès équitable aux ressources spectrales sur l'orbite géostationnaire.

10. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique

160. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur le point de l'ordre du jour consacré au projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/933, par. 169 à 171 et annexe I, sect. V).

161. Le Comité est convenu que le Sous-Comité scientifique et technique devait inscrire à son ordre du jour, à partir de sa quarante-septième session, une question nouvelle intitulée "Viabilité à long terme des activités spatiales", dans le cadre du plan de travail pluriannuel présenté ci-après:

- | | |
|-----------|---|
| 2010 | Débat général sur les enjeux actuels et futurs des activités spatiales, ainsi que les mesures qui pourraient renforcer leur viabilité à long terme, en vue de la création d'un groupe de travail ouvert à tous les États membres du Comité. |
| 2011 | Établissement d'un rapport sur la viabilité à long terme des activités spatiales et examen de mesures qui pourraient la renforcer; élaboration d'un projet d'ensemble de lignes directrices de bonne pratique. |
| 2012-2013 | Poursuite de l'examen et finalisation du rapport et de l'ensemble de lignes directrices de bonne pratique, pour présentation au Comité, qui les examinera. |

162. Le Comité est également convenu d'examiner si l'ensemble de lignes directrices de bonne pratique devait être revu par le Sous-Comité juridique avant qu'il ne l'approuve. Une fois qu'il aura été approuvé, le Comité pourra également examiner s'il convient de le publier sous la forme d'une annexe à une résolution spécifique de l'Assemblée générale, ou de le faire approuver par cette dernière dans sa résolution annuelle sur la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace.

163. Le Comité s'est félicité que le Sous-Comité soit convenu que le colloque pour renforcer le partenariat avec l'industrie (colloque avec l'industrie), devant être organisé en 2010 par le Bureau des affaires spatiales, aurait pour thème "Favoriser le développement des techniques spatiales", et que le colloque se tiendrait pendant la première semaine de la quarante-septième session du Sous-Comité (A/AC.105/933, annexe I, par. 19).

164. Sur la base des délibérations du Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-sixième session, le Comité a arrêté le projet d'ordre du jour provisoire ci-après pour la quarante-septième session du Sous-Comité:

1. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
2. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
3. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).

4. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
5. Débris spatiaux.
6. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
7. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
8. Questions à examiner au titre des plans de travail:
 - a) Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace;
(Il est rendu compte des travaux prévus en 2010 dans le plan de travail pluriannuel qui figure au paragraphe 7 de l'annexe II du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session (A/AC.105/890).)
 - b) Objets géocroiseurs;
(Il est rendu compte des travaux prévus en 2010 dans le plan de travail pluriannuel qui figure au paragraphe 11 de l'annexe III du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-cinquième session (A/AC.105/911).)
 - c) Initiative internationale sur la météorologie spatiale;
(Il est rendu compte des travaux prévus en 2010 dans le plan de travail pluriannuel qui figure au paragraphe 16 de l'annexe I du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-sixième session (A/AC.105/933).)
 - d) Viabilité à long terme des activités spatiales;
(Il est rendu compte des travaux prévus en 2010 au paragraphe 161 ci-dessus.)
9. Thème de discussion/point distinct: Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.
10. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique, y compris la détermination des sujets à traiter comme thèmes de discussion/points distincts ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels.

165. Le Comité a fait sienne la recommandation tendant à ce que le Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace et le Groupe de travail sur les objets géocroiseurs se réunissent de nouveau conformément à leurs plans de travail pluriannuels et est convenu que le Sous-Comité devrait convoquer de nouveau le Groupe de travail plénier à sa quarante-septième session.

D. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-huitième session

166. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-huitième session (A/AC.105/935), qui rendait compte des résultats des délibérations de ce dernier sur les questions qu'il avait examinées conformément à la résolution 63/90 de l'Assemblée générale.

167. Le Comité a remercié Vladimír Kopal (République tchèque) pour la compétence avec laquelle il avait dirigé les débats du Sous-Comité à sa quarante-huitième session et y avait contribué.

168. Les représentants de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, de l'Autriche, du Brésil, du Canada, de la Chine, de la Colombie, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), de l'Italie, du Japon, du Nigéria, du Pakistan, de la République arabe syrienne, de la République tchèque et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour. Pendant le débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par les représentants d'autres États membres.

169. Le Comité a rendu hommage à Eileen Galloway (États-Unis), décédée en 2009 à l'âge de 102 ans, pour son dévouement et la contribution qu'elle avait apportée pendant de nombreuses années aux travaux relatifs au droit de l'espace et à son développement.

170. Le point de vue a été exprimé que le Comité devrait renforcer les échanges entre le Sous-Comité juridique et le Sous-Comité scientifique et technique.

1. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace

171. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité au titre du point de son ordre du jour sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, dont il est rendu compte dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/935, par. 30 à 40).

172. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, qui avait de nouveau été convoqué sous la présidence de Vassilis Cassapoglou (Grèce) (A/AC.105/935, par. 38 et 39 et annexe I, par. 7, 17 et 18). Il a noté que le Sous-Comité était convenu qu'il examinerait, à sa quarante-neuvième session, l'opportunité de proroger le mandat du Groupe au-delà de cette période.

173. Quelques délégations ont été d'avis que des progrès avaient été accomplis en ce qui concerne la revitalisation des objectifs et des méthodes de travail du Comité et de ses Sous-Comités et ont constaté que des efforts importants avaient été faits pour élargir et renforcer le fondement juridique actuel des activités spatiales et accroître le nombre d'États et d'organisations intergouvernementales internationales adhérant aux traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

174. Quelques délégations ont été d'avis que le Sous-Comité devrait encourager les États qui avaient adhéré aux principaux traités des Nations Unies relatifs à l'espace à examiner leur cadre législatif pour assurer le respect de ces textes.

175. Quelques délégations ont été d'avis que, compte tenu de l'expansion constante des activités spatiales, une nouvelle convention globale sur le droit de l'espace était nécessaire pour renforcer encore le régime juridique international régissant ces activités. Elles estimaient qu'une convention globale unique pourrait réglementer tous les aspects des activités spatiales. Elles se sont félicitées du fait que les débats se poursuivraient, à la quarante-neuvième session du Sous-Comité juridique, sur l'état actuel du droit spatial international et, si nécessaire, sur les solutions envisageables pour son développement futur.

176. Le point de vue a été exprimé que la négociation d'un nouvel instrument global relatif au droit de l'espace pourrait porter préjudice au régime juridique existant en la matière.

177. Quelques délégations ont estimé que la déclaration conjointe sur les avantages de l'adhésion des États parties à l'Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes (A/AC.105/C.2/L.272, annexe) présentait une bonne synthèse des avantages et garanties qu'offrait l'adhésion à l'Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes³.

2. Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial

178. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité au titre du point relatif à l'information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial, dont il est rendu compte dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/935, par. 41 à 52).

179. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité sur ce point (A/AC.105/935, par. 45 et 51).

180. Le Comité a noté que les activités des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales dans le domaine du droit spatial étaient importantes et avaient apporté une contribution significative au développement du droit spatial. Il a en outre noté que les organisations intergouvernementales internationales avaient un rôle important à jouer dans le renforcement du cadre juridique applicable aux activités spatiales et devaient donc envisager de prendre des mesures pour inciter leurs membres à adhérer aux traités relatifs à l'espace extra-atmosphérique.

3. Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications

181. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité au titre du point de l'ordre du jour sur les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications, dont il est rendu compte dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/935, par. 53 à 85).

³ Ibid. vol. 1363, n° 23002.

182. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, convoqué de nouveau sous la présidence de José Monserrat Filho (Brésil) (A/AC.105/935, par. 71 et 84, et annexe II, par. 13).

183. Quelques délégations ont estimé que les progrès scientifiques et technologiques, la commercialisation de l'espace, les nouvelles questions juridiques qui se posaient et l'utilisation croissante de l'espace en général rendaient nécessaire que le Sous-Comité examine la question de la définition et de la délimitation de l'espace.

184. Le point de vue a été exprimé par une délégation qu'un accord sur la définition et la délimitation de l'espace, ou au moins un consensus minimum obtenu grâce à une approche plus réaliste, créerait des certitudes quant à la souveraineté des États sur leur espace aérien et favoriserait une bonne application des principes de liberté d'utilisation et de non-appropriation de l'espace. Cette délégation a estimé que des progrès concernant la définition et la délimitation de l'espace pouvaient être accomplis dans le cadre de la coopération avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

185. Le point de vue a été exprimé que les opérations actuelles et prévisibles de l'aviation civile ne dépasseraient pas des altitudes comprises entre 100 et 130 km, où il existait un risque de collision avec de nombreux engins spatiaux. C'est pourquoi cette délégation a proposé que la limite entre l'espace aérien et l'espace extra-atmosphérique soit fixée dans cette fourchette.

186. Le point de vue a été exprimé que la proposition présentée par l'Union des Républiques socialistes soviétiques à la dix-huitième session du Sous-Comité, en 1979, et figurant dans le document A/AC.105/C.2/L.121, pouvait servir de point de départ au Sous-Comité pour l'examen de la délimitation de l'espace.

187. Quelques délégations ont exprimé l'avis que le thème du colloque qui doit être organisé par l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial dans le cadre de la quarante-neuvième session du Sous-Comité, en 2010, devrait avoir trait à la question de la définition et de la délimitation de l'espace extra-atmosphérique.

188. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire faisait partie intégrante de l'espace et que par conséquent son utilisation devrait être régie par les dispositions des traités des Nations Unies relatifs à l'espace et par les règles pertinentes établies par l'UIT.

189. Le point de vue a été exprimé que le Comité pourrait participer aux travaux de l'UIT en contribuant à l'étude qui devait être réalisée par le groupe de travail 4A du secteur des radiocommunications de l'UIT en 2011 et à la Conférence mondiale des radiocommunications qui devait se tenir au second semestre de 2011.

190. Le point de vue a été exprimé que le Comité n'était pas compétent pour participer aux conférences techniques de fond et autres réunions de l'UIT, conformément à la Convention de l'Union internationale des télécommunications⁴ et à l'accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union internationale des

⁴ Ibid., vol. 1825, n° 31251.

télécommunications entré en vigueur le 1^{er} janvier 1949⁵. Le point de vue a été exprimé que l'UIT était le seul organisme spécialisé des Nations Unies appelé à s'occuper des télécommunications.

4. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace

191. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité au titre du point relatif à l'examen et à la révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, dont il est rendu compte dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/935, par. 86 à 100).

192. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité sur ce point (A/AC.105/935, par. 99).

193. Le Comité a pris note des travaux menés par le Sous-Comité scientifique et technique au titre du point intitulé "Utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace" et du fait que le Sous-Comité scientifique et technique avait adopté, à sa quarante-sixième session, le Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

194. Quelques délégations ont été d'avis que les Principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace restaient valables et importants et qu'une révision ne se justifiait pas.

195. L'avis a été exprimé que le Sous-Comité juridique devrait examiner le Cadre de sûreté pour prendre l'initiative de l'élaboration de normes juridiquement contraignantes propres à renforcer la sûreté des activités spatiales.

5. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

196. Comité a pris note des débats du Sous-Comité au titre du point relatif à l'examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, dont il est rendu compte dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/935, par. 101 à 113).

197. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité sur ce point (A/AC.105/935, par. 112).

198. Le Comité a noté que le comité directeur de l'Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit) avait tenu sa deuxième réunion à Paris du 13 au 15 mai 2009 et qu'une troisième session du comité d'experts gouvernementaux d'Unidroit serait convoquée à Rome du 7 au 11 décembre 2009 en vue de reprendre les négociations sur le projet de protocole relatif aux biens spatiaux.

⁵ Ibid., vol. 30, n° 175.

6. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial

199. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité au titre du point relatif au renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial, dont il est rendu compte dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/935, par. 114 à 147).

200. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité sur ce point (A/AC.105/935, par. 122 et 123, et 144 à 146).

201. Le Comité est convenu que la recherche, la formation et l'enseignement dans le domaine du droit de l'espace avaient une importance cruciale pour les efforts menés à l'échelle nationale, régionale et internationale pour développer encore les activités spatiales et faire mieux connaître le cadre juridique dans lequel ces activités se déroulaient.

202. Le Comité est convenu que les ateliers sur le droit spatial organisés par le Bureau des affaires spatiales contribuaient utilement au renforcement des capacités dans ce domaine.

203. Le Comité a noté avec satisfaction que la République islamique d'Iran accueillera le prochain atelier ONU sur le droit spatial, qui doit se tenir à Téhéran en novembre 2009.

204. Le Comité a noté avec satisfaction les progrès accomplis pour élaborer un programme d'enseignement sur le droit de l'espace (voir A/AC.105/C.2/2009/CRP.5) et a remercié les enseignants et les représentants des centres régionaux qui participaient à cette initiative importante.

205. Le point de vue a été exprimé qu'un soutien adéquat, grâce à la fourniture de services spécialisés et de ressources matérielles et financières, serait nécessaire pour permettre aux centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales de dispenser réellement des cours sur le droit spatial.

206. Le Comité est convenu que le Bureau des affaires spatiales devrait continuer de mettre à jour l'annuaire des établissements enseignant le droit de l'espace.

207. Le Comité est convenu que les travaux menés par le Sous-Comité juridique au titre de son point de l'ordre du jour "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique" jouaient un rôle important pour le renforcement des capacités et le soutien aux pays en développement dans l'élaboration de leurs propres législations nationales sur l'espace.

208. Le Comité a pris note des renseignements fournis par l'Université des Nations Unies en réponse à une lettre du Président du Comité (A/AC.105/2009/CRP.10).

209. Le point de vue a été exprimé que le Bureau des affaires spatiales devrait continuer de soutenir les efforts des pays en développement visant à renforcer les capacités dans le domaine du droit spatial, en dépit des contraintes imposées par les ressources limitées.

210. Le point de vue a été exprimé qu'il était indispensable d'améliorer l'enseignement du droit de l'espace pour faire progresser les activités spatiales et assurer qu'elles sont menées en conformité avec le droit international de l'espace.

7. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux

211. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité au titre du point relatif à l'échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux, dont il est rendu compte dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/935, par. 148 à 162).

212. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité sur ce point (A/AC.105/935, par. 160 et 161).

213. Le Sous-Comité a noté que certains États avaient renforcé leurs mécanismes nationaux régissant la réduction des débris spatiaux en créant une autorité nationale de contrôle, en intéressant le monde universitaire et l'industrie et en élaborant de nouveaux cadres, normes et instructions législatifs.

214. Le point de vue a été exprimé que, bien que les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux soient de nature scientifique et technique et ne soient pas juridiquement contraignantes, elles étaient importantes pour l'examen des aspects juridiques des effets indésirables des activités spatiales, qui s'imposerait tôt ou tard.

215. Le point de vue a été exprimé qu'il importait d'assurer la sûreté, la sécurité et la prévisibilité des activités spatiales en codifiant les meilleures pratiques et les normes techniques concernant les opérations spatiales, qui viseraient à limiter ou réduire au minimum les interférences néfastes dans l'espace.

216. Quelques délégations ont été d'avis qu'il importait de renforcer le droit spatial international en actualisant ses normes ou en adoptant de nouvelles pour résoudre efficacement, entre autres choses, les difficultés que posaient les débris spatiaux et l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

8. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

217. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité au titre du point relatif à l'échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dont il est rendu compte dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/935, par. 163 à 182).

218. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, créé à sa quarante-huitième session, pour examiner cette question sous la présidence d'Irmgard Marboe (Autriche) (A/AC.105/935, par. 171 et 181 et annexe III par. 17 à 19).

219. Le Comité a noté avec satisfaction que l'échange d'informations par le Sous-Comité au titre de ce point de l'ordre du jour donnait aux États une vue d'ensemble complète de l'état actuel des lois et réglementations nationales relatives à l'espace. Il a également noté que ces informations étaient jugées utiles par les délégations parce qu'elles permettaient aux États, en particulier aux pays en développement, de mieux comprendre les cadres réglementaires existant à l'échelle nationale, et

qu'elles pouvaient aider ces États à établir leur propre cadre réglementaire en fonction de leurs besoins spécifiques et de leur niveau de développement.

220. Le point de vue a été exprimé que le partage des informations sur les législations nationales pouvait aider les États à dégager des procédures et des principes communs qui pourraient faciliter un consensus sur la manière d'orienter le développement du droit international de l'espace tout en favorisant à la fois l'acceptation et l'application des principes et dispositions énoncés dans les traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

221. Le Comité a noté avec satisfaction la progression du nombre de programmes et de projets de coopération internationale dans le domaine de l'espace. Dans ce contexte, il a noté l'importance de l'élaboration d'une législation spatiale par les États, celle-ci étant essentielle pour réglementer et promouvoir les activités de coopération dans ce domaine.

222. Le Comité a noté que le Groupe de travail du Sous-Comité chargé de ce point avait également examiné les raisons de ne pas adopter de législation spatiale (A/AC.105/935, annexe III, par. 7).

9. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session du Sous-Comité juridique

223. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité au titre du point relatif au projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session du Sous-Comité juridique, dont il est rendu compte dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/935, par. 183 à 195).

224. Se fondant sur les débats du Sous-Comité juridique à sa quarante-huitième session, le Comité est convenu du projet d'ordre du jour provisoire ci-après pour la quarante-neuvième session du Sous-Comité, en 2010:

Points ordinaires

1. Ouverture de la session, élection du Président et adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration du Président.
3. Débat général.
4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
5. Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial.
6. Questions relatives:
 - a) À la définition et à la délimitation de l'espace;
 - b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.

Points/thèmes de discussion à part entière

7. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace.
8. Examen de l'évolution de la situation concernant le projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles.
9. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial.
10. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux.

Points examinés dans le cadre de plans de travail

11. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
2010: Poursuite de l'examen par un groupe de travail des réponses reçues et début de l'élaboration de son rapport, y compris de ses conclusions.

Points nouveaux

12. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquantième session du Sous-Comité juridique.
225. Le Comité est convenu que le Sous-Comité juridique, à sa quarante-neuvième session, devrait convoquer de nouveau le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, le Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace et le Groupe de travail sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
226. Le Comité est convenu que le Sous-Comité devrait examiner, à sa quarante-neuvième session, la nécessité de proroger au-delà de cette session le mandat du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
227. Le Comité est convenu que l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial devraient être invités à organiser un colloque sur le droit spatial à la quarante-neuvième session du Sous-Comité (A/AC.105/935, par. 189).
228. Quelques délégations ont rappelé qu'elles étaient favorables à l'inscription à l'ordre du jour du nouveau point proposé sur la réglementation de la diffusion des images des satellites d'observation de la Terre sur le Web. Elles ont estimé que la diffusion irresponsable d'images spatiales, notamment à travers le Web, portait gravement atteinte à la vie privée des personnes dans le monde entier, ainsi qu'à la souveraineté et à la sécurité nationale des États.
229. L'avis a été exprimé qu'un nouveau point intitulé "Examen des règles de droit international actuellement applicables aux débris spatiaux", proposé par les

délégations de la Grèce et de la République tchèque, devrait être inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique.

E. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle

230. Le Comité a examiné le point intitulé "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle", conformément au paragraphe 47 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale.

231. Les représentants des États-Unis et du Japon ont fait des déclarations sur ce point.

232. Le Comité a entendu une présentation du représentant de la Turquie, intitulée "Science des matériaux de pointe utilisés dans l'espace avec des applications terrestres".

233. Les publications suivantes ont été communiquées au Comité: *Spinoff: 50 Years of NASA-Derived Technologies (1958-2008)*; *NASA Technologies Enhance Our Lives*; et *Retombées de la technologie spatiale au Japon (2009)*.

234. Le Comité est convenu qu'il fallait promouvoir les applications des techniques spatiales parce qu'elles faisaient progresser les économies grâce à la production de technologies novatrices et contribuaient ainsi à une amélioration de la qualité de vie.

235. Le Comité est convenu que ces applications constituaient un puissant moteur d'innovation technologique et de croissance dans le secteur industriel et dans celui des services et qu'elles pouvaient avoir des retombées sociales et humanitaires bénéfiques, favoriser le développement de l'infrastructure nationale de télécommunications et d'autres projets visant à atteindre le but de développement durable.

236. Le Comité a noté que les gouvernements des États Membres avaient réussi à faire participer le secteur privé et le monde universitaire à divers projets de promotion des applications des techniques spatiales.

237. Le point de vue a été exprimé que les retombées des techniques spatiales pouvaient effectivement aider les pays en développement à résoudre des problèmes qui se posaient dans les domaines de la santé et de la médecine, de la sûreté publique, de la productivité industrielle et des transports.

238. Le Comité est convenu de poursuivre l'examen de ce point à sa cinquante-troisième session, en 2010.

F. Espace et société

239. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Espace et société", conformément au paragraphe 48 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale. Il s'est concentré sur le thème "L'espace et l'enseignement", conformément au plan de travail qu'il avait adopté à sa quarante-sixième session, en 2003.

240. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de la Belgique, du Brésil, du Canada, des États-Unis, de la Hongrie, de l'Inde, du Japon, du Nigéria, de

la République arabe syrienne et de l'Ukraine ont fait des déclarations au titre de ce point. Des représentants d'autres États Membres ont également fait des déclarations concernant ce point pendant le débat général. Des déclarations ont été faites aussi par les observateurs de l'Association européenne pour l'Année internationale de l'espace, de l'UNESCO et de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

241. Le Comité a entendu les présentations suivantes:

a) "Consolidation de la paix grâce à l'enseignement des sciences spatiales auprès des jeunes: contributions au développement humain du Centre national de formation spatiale de l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale", par le représentant du Japon;

b) "Activités spatiales des étudiants polonais", par le représentant de la Pologne;

c) "Astronomie, Télescope de Gran Canarias et ciel nocturne", par le représentant de l'Espagne;

d) "Utilisation du logiciel Mitaka d'affichage numérique quadridimensionnel pour l'observation de l'univers" par le représentant du Japon.

242. Le Comité est convenu que le partage des connaissances et des réalisations scientifiques et techniques concernant les activités spatiales était bénéfique pour les générations futures.

243. Le Comité a noté que l'enseignement des sciences spatiales pouvait beaucoup aider à orienter des étudiants vers les sciences et les techniques, l'ingénierie et les mathématiques, à renforcer les capacités nationales dans les domaines de la science et de l'industrie et à accroître les possibilités d'instruction grâce au recours à des techniques d'apprentissage à distance comme le téléenseignement et l'apprentissage en ligne.

244. Le Comité a noté qu'un certain nombre d'initiatives nationales de téléenseignement fournissaient aux enseignants et aux étudiants à tous les niveaux, y compris dans les régions reculées, un enseignement de grande qualité grâce aux ressources didactiques les plus récentes, à la formation professionnelle, à la formation des enseignants et à l'éducation des adultes.

245. Le Comité a noté qu'un certain nombre d'initiatives, d'activités éducatives et de missions scientifiques nationales et internationales visaient à utiliser des contenus, des matériels et des applications spécifiques des activités spatiales pour former des étudiants et des enseignants et sensibiliser le grand public à des questions liées à l'espace.

246. Le Comité a pris note des possibilités d'instruction offertes par un certain nombre d'universités nationales, notamment les possibilités de formation pratique d'étudiants et de diplômés universitaires en matière de sciences et d'ingénierie spatiales.

247. Le Comité a noté avec satisfaction que les agences spatiales et les organisations internationales, dans le monde entier, mettaient en place un grand nombre d'activités et de programmes d'information pour les enfants, les adolescents et le grand public, afin de les sensibiliser aux bienfaits des sciences et des

techniques spatiales et d'encourager les enfants à envisager de s'orienter vers les domaines mathématique et scientifique.

248. Le Comité a noté que les données spatiales et des services tels que la télédétection et les télécommunications amélioreraient la vie des gens dans le monde entier, y compris dans des zones reculées ou rurales. Il a également noté l'importance des applications des technologies spatiales dans de nombreux domaines tels que l'éducation à distance, la santé et la médecine, les prévisions météorologiques, la pêche, la lutte contre les catastrophes, la gestion des ressources naturelles, les finances et la banque.

249. Le Comité a noté que la Semaine mondiale de l'espace, qui se tenait chaque année entre le 4 et le 10 octobre, conformément à la résolution 54/68 de l'Assemblée générale, contribuait au développement de l'enseignement des sciences spatiales et offrait une occasion importante de sensibiliser le public, en particulier les jeunes, aux bienfaits des sciences et techniques spatiales.

250. Le Comité a pris note des activités menées au niveau régional pour renforcer les capacités par la formation théorique et pratique aux applications des sciences et des techniques spatiales au service du développement durable.

251. Le Comité a noté que les programmes mis en œuvre dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) visaient à faire une plus grande place aux sujets et disciplines concernant l'espace dans les écoles et les universités, en particulier des pays en développement, et à sensibiliser le grand public aux bienfaits des sciences et techniques spatiales pour le développement social, économique et culturel.

252. Le Comité a noté que l'échange d'informations et de données d'expérience sur diverses initiatives relatives à l'enseignement des sciences spatiales dans un cadre plus large, notamment celui du Comité et des Sous-Comités, était extrêmement utile et devrait se poursuivre. À cet égard, le Comité est convenu qu'il importait de définir des nouveaux domaines prioritaires dans lesquels des efforts supplémentaires pourraient avoir un impact plus grand sur l'amélioration des connaissances de l'espace, tant chez les jeunes qu'auprès d'un public plus large.

253. Le Comité a noté le rôle joué par la Station spatiale internationale en matière d'éducation et de communication avec les établissements d'enseignement du monde entier.

254. Le Comité a rappelé la résolution 55/2 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée avait adopté la Déclaration du Millénaire et a noté que l'analphabétisme et l'absence d'éducation adéquate continuaient de poser de gros problèmes aux pays en développement.

255. Quelques délégations ont exprimé l'avis que dans de nombreux pays en développement, le domaine spatial était considéré comme un domaine élitiste coupé de la société et de la vie quotidienne. Cette vision des choses constituerait un obstacle à l'avancée des programmes de sensibilisation et de vulgarisation visant à faire en sorte que le public accepte et apprécie les multiples avantages que les sciences et les techniques spatiales procurent à la société.

256. Le point de vue a été exprimé qu'il fallait inciter les États à améliorer la diffusion de matériel pédagogique relatif à l'espace afin de sensibiliser davantage le

public à l'importance de l'application des sciences et des techniques spatiales aux fins du développement durable.

257. Le Comité a noté que, dans sa résolution 62/200, l'Assemblée générale avait proclamé 2009 Année internationale de l'astronomie et que plusieurs États utilisaient cette occasion pour mettre en lumière l'importance du recours aux sciences et techniques spatiales tout en renforçant la coopération internationale en matière d'enseignement des sciences spatiales. Un certain nombre d'initiatives fructueuses ont été signalées, en ce qui concerne notamment des sites Web nationaux spécialisés, des logiciels, des numéros spéciaux de revues scientifiques, des émissions de télévision, des timbres, des concours d'affiches et plusieurs projets coordonnés par des partenaires venant des pouvoirs publics, du monde universitaire et de la société civile.

258. Le Comité est convenu qu'étant donné l'importance du thème "L'espace et l'enseignement", il en poursuivrait l'examen à sa cinquante-troisième session, en 2010.

G. L'espace et l'eau

259. En application du paragraphe 49 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "L'espace et l'eau".

260. Les représentants de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de l'Argentine, de l'Autriche, de la Chine, de l'Inde et du Japon ont fait des déclarations au titre de ce point. Des représentants d'autres États Membres ont également fait des déclarations concernant ce point au cours du débat général.

261. Le Comité a assisté à une présentation technique vidéo par l'observateur du Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau.

262. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les activités liées à l'eau menées à l'échelon national ou en coopération, en donnant des exemples de programmes nationaux et de coopération bilatérale, régionale et internationale.

263. Le Comité a noté la diversité des questions liées à l'eau, qui allaient de l'insuffisance de ressources en eau qui réduisait la population et, partant, la production alimentaire à la surabondance d'eau qui était cause d'inondations et de destructions. Les techniques spatiales et leurs applications offraient de plus en plus de possibilités de se procurer des informations utiles pour l'étude scientifique de ces questions, la propagation de pratiques rationnelles de gestion de l'eau et la prise de décisions.

264. Le Comité a constaté qu'un grand nombre de plates-formes spatiales, dont certaines en étaient encore au stade de planification ou de conception, serviraient à étudier des questions liées à l'eau. Les données recueillies grâce à ces plates-formes offraient de grandes possibilités d'utilisation de techniques spatiales pour résoudre les problèmes liés à l'eau sur notre planète. Le Conseil a en outre noté que les techniques spatiales, associées à d'autres techniques, pouvaient aider à surveiller les inondations, les sécheresses et les séismes, à en atténuer les effets, et à faire plus tôt des prévisions plus exactes.

265. Le Comité a noté qu'en égard au succès de la Conférence internationale sur l'utilisation des techniques spatiales aux fins de la gestion de l'eau qui, organisée par l'ONU, l'UNESCO et le Gouvernement saoudien, s'était tenue à Riyad du 12 au 16 avril 2008, une deuxième conférence internationale se tiendrait en Argentine en avril 2010. Il a noté avec satisfaction que l'institution Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau avait engagé un montant de 30 000 dollars pour permettre de tenir une conférence tous les deux ans.

266. Le Comité est convenu de poursuivre l'examen de ce point à sa cinquante-troisième session, en 2010.

H. Espace et changements climatiques

267. Le Comité a examiné un nouveau point de l'ordre du jour intitulé "Espace et changements climatiques", conformément au paragraphe 51 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale.

268. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, du Canada, de la Colombie, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, de l'Italie, du Japon, de la Malaisie, du Nigéria, du Pakistan et de la République arabe syrienne ont fait des déclarations au titre de ce point.

269. Le Comité a entendu des exposés sur les thèmes suivants:

a) Activités et réalisations du Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre dans le domaine du climat, par l'observateur du secrétariat du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO);

b) Activités d'observation de la Terre pour l'évaluation des risques et de la vulnérabilité de l'Agence aérospatiale allemande (DLR), par le représentant de l'Allemagne;

c) IBUKI, le satellite d'observation des gaz à effet de serre, par le représentant du Japon;

d) Application des techniques spatiales à l'étude des changements climatiques – le point de vue de l'Inde, par le représentant de l'Inde;

e) Les techniques spatiales au service du développement durable en Colombie, par le représentant de la Colombie;

f) L'espace et le climat en Indonésie: situation actuelle et problèmes, par le représentant de l'Indonésie.

270. Le Comité a pris note des contributions de l'OMM et du secrétariat du Système mondial d'observation du climat (A/AC.105/2009/CRP.5), ainsi que du Bureau des affaires spatiales (A/AC.105/2009/CRP.6) aux activités ayant trait aux changements climatiques menées par les organismes des Nations Unies.

271. Le Comité a noté que les effets préjudiciables des changements climatiques représentaient une menace pour les populations du monde entier et se manifestaient sous des formes multiples comme l'augmentation de la température moyenne mondiale, la montée du niveau de la mer, la fragmentation et la fonte des calottes polaires.

272. Le Comité a également noté que vu la nature mondiale des changements climatiques, il fallait recueillir des observations à l'échelle du monde pour surveiller le phénomène de manière plus précise. Dans ce contexte, le Comité est convenu que les observations effectuées depuis l'espace, complétées par les observations au sol, se prêtaient bien à la surveillance des différentes manifestations des changements climatiques et des facteurs qui y contribuaient.

273. Le Comité a en outre noté que les observations effectuées à partir de l'espace pouvaient servir à appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation liées aux changements climatiques.

274. Le Comité a pris note des efforts que plusieurs pays faisaient pour mettre en place des satellites équipés de divers instruments permettant de suivre différents processus liés aux changements climatiques et de mesurer quelques-unes des principales variables du climat.

275. Le Comité a également pris note des efforts visant également les changements climatiques qui se poursuivaient à l'échelon international sous les auspices du système des Nations Unies (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, OMM, UNESCO) ainsi que d'autres initiatives internationales telles que le Comité sur les satellites d'observation de la Terre, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le Groupe sur l'observation de la Terre et la Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité.

276. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les pays en développement, qui contribuaient le moins aux changements climatiques, en subissaient le plus les effets préjudiciables et ne disposaient de ressources ni pour se protéger de leur impact ni pour prendre les mesures d'adaptation voulues. Dans ce contexte, ces délégations ont estimé que le Comité devrait s'employer plus activement à sensibiliser à la nécessité de mobiliser des ressources pour soutenir les pays en développement.

277. L'avis a été exprimé que l'Afrique, qui émettait le moins de gaz à effet de serre, était le continent qui serait le plus touché par les effets préjudiciables des changements climatiques en raison de divers facteurs socioéconomiques.

278. L'avis a été exprimé que le Bureau des affaires spatiales devrait jouer un rôle actif en fournissant des services consultatifs et en appuyant les actions de sensibilisation et qu'il devrait contribuer à l'articulation des travaux menés par les États Membres.

I. L'utilisation des techniques spatiales dans le système des Nations Unies

279. Le Comité a examiné un nouveau point intitulé "L'utilisation des techniques spatiales dans le système des Nations Unies", conformément au paragraphe 51 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale.

280. Les représentants de la Bolivie (État plurinational de), du Brésil, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur et du Mexique ont fait des déclarations sur ce point. Les représentants d'autres États Membres ont aussi fait des déclarations concernant ce

point pendant le débat général. Une déclaration a également été faite par l'observateur de l'UNESCO.

281. Le Comité a noté que la vingt-neuvième session de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales s'était tenue à Vienne, du 4 au 6 mars 2009. Il était saisi du rapport de la Réunion interorganisations sur les travaux de sa vingt-neuvième session (A/AC.105/939) et du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: orientations et résultats escomptés pour la période 2009-2010 (A/AC.105/940).

282. Le Comité a aussi noté que la Réunion interorganisations avait approuvé un rapport consacré à l'utilisation des techniques spatiales au service du développement durable en Afrique (A/AC.105/2009/CRP.4). Ce rapport, que le Bureau des affaires spatiales avait établi, en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique et en consultation avec d'autres organismes des Nations Unies, serait communiqué à la troisième Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable, qui devait se tenir à Alger, du 30 novembre au 2 décembre 2009. Il serait également mis à la disposition de la Commission du développement durable pour ses travaux au titre du module thématique pour la période 2010-2011.

283. À la 606^e séance du Comité, le Président de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, Francesco Pisano, du Programme pour les applications satellites opérationnelles de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, a fait une déclaration sur les travaux menés par la Réunion interorganisations à sa vingt-neuvième session.

284. Le Comité a noté que la Réunion interorganisations avait identifié les principales questions suivantes pour les activités de coordination:

- a) Poursuite du renforcement de la Réunion interorganisations comme mécanisme central des Nations Unies pour la coordination des activités spatiales;
- b) Accroissement des contributions des organismes des Nations Unies à la mise en œuvre de l'Infrastructure de données géospatiales des Nations Unies mise au point par le Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique;
- c) Intensification de l'utilisation des moyens spatiaux dans la gestion des catastrophes;
- d) Accroissement des contributions des organismes des Nations Unies au Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre et optimisation des avantages du Réseau pour renforcer la capacité de l'Organisation des Nations Unies.

285. Le Comité a noté que les organismes des Nations Unies continuaient à contribuer activement à la protection de l'environnement terrestre et à la gestion des ressources naturelles grâce à l'exploitation de systèmes mondiaux d'observation utilisant des données spatiales, et que les activités du système des Nations Unies dans les domaines de la sécurité humaine et du bien-être des populations, de l'assistance humanitaire et de la gestion des catastrophes mettaient de plus en plus à profit les techniques spatiales et leurs applications dans un environnement opérationnel. Il a également noté que plusieurs organismes des Nations Unies mettaient en œuvre divers programmes d'appui au renforcement des capacités, à la formation et à l'enseignement dans le domaine des activités spatiales.

286. Le Comité a pris note de diverses activités de coopération entre États Membres et organismes des Nations Unies qui visaient à promouvoir le renforcement des capacités ainsi que l'utilisation des techniques spatiales et leurs applications.

287. Le Comité a noté que la Réunion interorganisations avait tenu, à l'issue de sa vingt-neuvième session, le 6 mars 2009, son sixième débat informel ouvert aux États Membres et aux observateurs du Comité, sur le thème "Activités des organismes des Nations Unies dans le domaine spatial en Afrique".

288. Le Comité a également noté avec satisfaction que le Secrétariat continuait à tenir un site Web sur la coordination des activités spatiales dans le système des Nations Unies (www.uncosa.unvienna.org). Les exposés faits lors de la session de la Réunion interorganisations et du débat informel ouvert qui a suivi, ainsi que d'autres informations sur les activités menées actuellement par les organismes des Nations Unies dans le domaine spatial sont disponibles sur ce site.

289. Le Comité a noté que la trentième session de la Réunion interorganisations serait accueillie par l'UIT à Genève, du 10 au 12 mars 2010. Le débat informel ouvert à tous les États Membres et observateurs permanents du Comité, prévu pour l'après-midi du 12 mars, porterait sur le thème "Les techniques spatiales au service des communications d'urgence".

290. Le Comité a constaté que l'initiative du Président dont il était question dans le document "Towards a United Nations Space Policy" (A/AC.105/2009/CRP.12) était opportune et pourrait aider à promouvoir et renforcer encore l'utilisation des techniques spatiales et leurs applications à l'échelle du système des Nations Unies. Il a noté que le Président étofferait cette initiative pour qu'il puisse l'examiner à sa cinquante-troisième session et que le Bureau des affaires spatiales apporterait au Président son concours à cet égard.

J. Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable

291. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable", conformément au paragraphe 50 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale.

292. Les représentants de l'Afrique du Sud, de la Belgique, du Brésil, du Canada, de la Chine, de la Colombie, des États-Unis, de la Hongrie, de l'Inde, du Mexique, du Nigéria et de la République arabe syrienne ont fait des déclarations sur ce point. D'autres États Membres ont également fait des déclarations concernant ce point au cours du débat général. Une déclaration a par ailleurs été faite par le représentant du Bureau des affaires spatiales au nom du Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique.

293. Au titre de ce point, le Comité a entendu les exposés techniques suivants:

a) L'utilisation opérationnelle des données géospatiales de source spatiale: le rôle clef du Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre, par l'observateur du secrétariat du GEO;

b) Le potentiel de COSMO-SkyMed pour la surveillance et la gestion du milieu naturel, par le représentant de l'Italie.

294. Le Comité a noté l'importance des applications de la télédétection et des infrastructures de données géospatiales pour les décisions à prendre en matière de gestion socioéconomique et environnementale, lesquelles se fondaient dans une large mesure sur la disponibilité de données précises concernant les ressources naturelles et d'autres données géospatiales. La collecte de données de mauvaise qualité, des méthodes d'organisation et de gestion inadaptées, y compris l'absence d'infrastructures adéquates et de ressources humaines qualifiées contribuaient à une prise de décision déficiente qui pouvait avoir des conséquences indésirables, comme l'insécurité alimentaire, la pollution de l'air et de l'eau et la dégradation de l'environnement.

295. Le Comité a noté qu'aux niveaux régional et mondial un certain nombre d'organisations, dont le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (à travers son Groupe de travail sur les systèmes et les services d'information), le GEO, l'Infrastructure mondiale de données spatiales et l'Organisation européenne cadre pour l'information géographique contribuaient au renforcement des capacités ainsi qu'à la coordination et la promotion d'activités liées à l'utilisation des données géospatiales de source spatiale.

296. Le Comité a pris note des activités menées par le Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique qui, actuellement coprésidé par le Bureau des affaires spatiales et la Commission économique pour l'Afrique, s'intéressait à des questions géospatiales communes au sein du système des Nations Unies et s'employait à mettre en œuvre l'infrastructure de données géospatiales. Le Comité a également noté que les bureaux nationaux de coordination créés dans certains États Membres continuaient de coopérer avec le Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique et que la dixième réunion plénière du Groupe de travail se tiendrait à Bonn (Allemagne) du 19 au 21 octobre 2009.

297. L'avis a été exprimé que la facilité d'accès aux données géospatiales de source spatiale et le développement des infrastructures nécessaires en matière de technologies de l'information et de la communication étaient essentiels pour utiliser au mieux les données géospatiales au service du développement durable. Toutefois, dans les pays en développement, la mise en place d'infrastructures nationales en matière de données spatiales était souvent négligée à cause des nombreux autres besoins à satisfaire et de l'insuffisance des ressources. Pour s'attaquer à ce problème, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires pour le développement devraient faire de la création d'infrastructures de données spatiales par les pays une condition de leur soutien à l'exécution de projets ou collaborer d'une autre manière à la création d'infrastructures nationales de ce type.

298. L'avis a été exprimé que, si des progrès sensibles avaient été réalisés vers la mise en place à l'échelle planétaire du Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre, des efforts particuliers étaient encore nécessaires pour favoriser une plus forte participation au Réseau, notamment parmi les pays en développement. Cette délégation a estimé que les pays en développement pourraient retirer des avantages considérables de l'utilisation des données géospatiales de source spatiale.

299. L'avis a été exprimé que la notion "démocratie des données" contribuait considérablement à la promotion de l'utilisation des données géospatiales de source

spatiale au service du développement durable. Cette notion supposait notamment l'accès sans entrave aux données d'observation de la Terre, des logiciels libres et des systèmes ouverts, comme les outils et systèmes logiciels de traitement d'images librement accessibles, des modèles de diffusion appropriés tenant compte des largeurs de bande réellement disponibles dans les pays en développement, des projets de coopération transfrontalière entrepris localement et des programmes intensifs de renforcement des capacités et de formation.

300. Le Comité a noté qu'en réponse à une demande formulée à sa cinquante et unième session, le Secrétariat avait établi un résumé des débats qu'il avait eus sur ce point de l'ordre du jour à ses cinquantième et cinquante et unième sessions, en 2007 et 2008, afin qu'il puisse l'examiner à sa présente session (A/AC.105/2009/CRP.3). Ce résumé contenait des informations sur les activités entreprises par des organismes des Nations Unies qui étaient directement liées à l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable.

301. Le Comité a noté également que la délégation du Brésil avait soumis à l'examen du Comité un ensemble de projets de recommandations sur les différents moyens d'encourager la coopération internationale dans le but de mettre en place des infrastructures nationales pour l'utilisation des données géospatiales de source spatiale (A/AC.105/2009/CRP.21).

302. Le Comité est convenu que la question "Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable" devrait être inscrite à l'ordre du jour de sa cinquante-troisième session, en 2010, afin qu'il puisse finaliser son rapport contenant des recommandations sur les moyens d'encourager la coopération internationale en vue de mettre en place les infrastructures nationales nécessaires pour l'utilisation des données géospatiales de source spatiale.

303. Le Comité est également convenu que la délégation du Brésil tiendrait des consultations informelles intersessions avec tous les membres intéressés du Comité afin de dégager un consensus sur l'ensemble proposé de projets de recommandations. Le Comité est convenu que le Secrétariat, se fondant sur ces projets de recommandations, les informations contenues dans le document A/AC.105/2009/CRP.3 et les débats du Comité à sa présente session, élaborerait un projet de rapport, sous forme d'un document de séance, dont il serait saisi à sa cinquante-troisième session, en 2010, pour examen et mise au point finale.

K. Questions diverses

304. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Questions diverses", conformément au paragraphe 52 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale.

305. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Autriche, de la Bolivie (État plurinational de), de la Chine, de la Colombie, des États-Unis, de la Grèce, de l'Iran (République islamique de), du Japon, du Mexique, de la République arabe syrienne, de la Roumanie, de la Suisse et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point.

306. Les observateurs de l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique et de l'Association internationale pour l'avancée de la sécurité spatiale ont également fait des déclarations au titre de ce point.

307. Le Comité a noté avec satisfaction que, pendant la session, le Gouvernement italien avait organisé une table ronde sur le thème "Astrophysique et cosmologie 400 ans après Galilée".

1. Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2010-2011

308. Conformément à l'accord auquel le Comité était parvenu à sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale avait approuvé dans sa résolution 58/89, et se fondant sur les dispositions relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/56, le Comité a examiné la composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2010-2011.

309. Le Comité est convenu que Dimitru-Dorin Prunariu (Roumanie), Nomfuneko Majaja (Afrique du Sud) et Raimundo González Aninat (Chili) seraient élus respectivement Président, Première Vice-Présidente et Deuxième Vice-Président/Rapporteur du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et que Ulrich Huth (Allemagne) serait élu Président du Sous-Comité scientifique et technique et Ahmad Talebzadeh (République islamique d'Iran) Président du Sous-Comité juridique.

2. Rôle et activités futurs du Comité

310. Le Comité est convenu de poursuivre l'examen du point "Rôle et activités futurs du Comité" à sa cinquante-troisième session.

3. Statut d'observateur

311. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session d'octroyer le statut d'observateur permanent à l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique. La correspondance y relative et la convention de cette organisation intergouvernementale figuraient dans le document de séance A/AC.105/2009/CRP.9 dont le Comité était saisi.

312. Le Comité a noté que l'Association internationale pour l'avancée de la sécurité spatiale, une organisation non gouvernementale, avait demandé le statut d'observateur permanent auprès du Comité. La correspondance y relative et les statuts de cette organisation figuraient dans le document de séance A/AC.105/2009/CRP.8 présenté au Comité qui a décidé de reporter à sa prochaine session sa décision concernant l'octroi du statut d'observateur permanent à l'Association internationale pour l'avancée de la sécurité spatiale, compte tenu de la nécessité d'obtenir un complément d'information.

313. Le Comité a rappelé qu'à sa cinquante et unième session, en 2008, il était convenu que les organisations non gouvernementales qui avaient obtenu le statut d'observateur permanent auprès du Comité devaient informer ce dernier des progrès

qu'elles avaient accomplis dans leurs démarches visant à obtenir le statut consultatif auprès du Conseil économique et social⁶.

314. Le Comité était saisi du document de séance A/AC.105/2009/CRP.11 qui contenait des informations concernant des organisations non gouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité et leur statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

315. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que l'octroi à des organisations non gouvernementales du statut d'observateur permanent auprès du Comité devait se faire de manière ordonnée et réglementée, conformément aux lignes directrices élaborées par le Comité à sa trente-troisième session, en 1990, et qu'il faudrait également examiner la contribution que ces organisations avaient faite au Comité depuis leur admission.

316. Quelques délégations ont exprimé l'avis que le Comité ne devrait pas exiger que les organisations non gouvernementales jouissent du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Elles ont estimé que ce critère était inadapté et restrictif.

317. Quelques délégations ont estimé que le Comité, dans le cadre du système des Nations Unies, devrait suivre la procédure d'octroi du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, conformément à la résolution 1996/31 du Conseil.

318. Quelques délégations ont exprimé l'avis que pour que le Comité puisse examiner une demande d'octroi du statut d'observateur permanent auprès du Comité présentée par une organisation non gouvernementale, celle-ci devait satisfaire aux critères suivants: présenter une lettre émanant des autorités de l'État où elle était enregistrée, indiquant qu'elle avait un caractère international; disposait de bureaux établis et de coordonnées précises; de responsables; de ressources financières adéquates; et démontrant que les questions relevant de la compétence du Comité la concernaient.

319. Quelques délégations ont estimé qu'il importait de demander au Conseil économique et social des orientations quant aux critères relatifs à l'octroi du statut d'observateur permanent auprès du Comité aux organisations non gouvernementales.

320. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il fallait charger un groupe de travail spécial composé d'États membres d'élaborer de nouvelles règles et procédures relatives à l'octroi par le Comité du statut d'observateur permanent aux organisations non gouvernementales.

321. Le Comité est convenu d'examiner, à sa cinquante-troisième session, en 2010, ses règles et procédures relatives à l'octroi du statut d'observateur permanent aux organisations non gouvernementales.

322. Le Comité est convenu qu'il importait de continuer à associer la société civile à ses travaux et a reconnu l'utilité des contributions apportées par les observateurs permanents.

⁶ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 20 (A/63/20), par. 313.

4. Célébration du cinquantième anniversaire de la première session du Comité et du cinquantième anniversaire des premiers vols habités dans l'espace

323. Le Comité a noté que 2011 serait l'année du cinquantième anniversaire de sa première session ainsi que du cinquantième anniversaire des premiers vols habités dans l'espace et il est convenu que ces étapes historiques devraient être célébrées au cours de sa cinquante-quatrième session.

324. Le Comité a noté avec satisfaction que l'Administration postale de l'ONU émettrait une série de timbres commémoratifs en 2011.

325. Le Comité est convenu que le Bureau des affaires spatiales devrait aider les États membres à coordonner les activités commémoratives qu'ils pourraient souhaiter organiser pendant les sessions du Comité et de ses sous-comités en 2011.

5. Organisation des travaux

326. Le Comité a demandé au Groupe des 15 d'examiner les moyens de rationaliser et d'optimiser l'usage que le Comité et ses organes subsidiaires faisaient de leur temps, en tenant compte qu'il fallait concilier l'intérêt suscité par les exposés techniques et la nécessité de disposer d'assez de temps pour examiner quant au fond les questions dont le Comité et ses organes subsidiaires sont saisis.

L. Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires

327. Le Comité est convenu du calendrier provisoire ci-après pour sa session et celles de ses Sous-Comités en 2010:

	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
Sous-Comité scientifique et technique	8-19 février 2010	Vienne
Sous-Comité juridique	22 mars-1 ^{er} avril 2010	Vienne
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	9-18 juin 2010	Vienne